



PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 26/10/2023

FAUSSES ALERTES À LA BOMBE Avertissement et recommandations

Cinq signalements pour de fausses alertes à la bombe ont été recensés dans le Morbihan durant la journée d'hier, mercredi 25 octobre 2023, **mobilisant inutilement les forces de secours et de sécurité pendant plusieurs heures et interrompant toute activité sur les sites concernés.**

Face à la multiplication récente de ces incidents le préfet du Morbihan rappelle qu'**une fausse alerte, par la nécessité de déplacement des gendarmes, des policiers, des sapeurs-pompiers..., retarde une intervention pour ceux qui en ont vraiment besoin.**

Par ailleurs, **ces fausses alertes, canulars, appels malveillants constituent un délit** au regard de l'article 322-14 du Code pénal : "*Le fait de communiquer ou de divulguer une fausse information dans le but de faire croire qu'une destruction, une dégradation ou une détérioration dangereuse pour les personnes va être ou a été commise est puni d'une peine allant jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende*".

Les auteurs de fausses alertes sont **systématiquement recherchés** et des **poursuites à leur encontre engagées.**

Par ailleurs, certaines fausses alertes étant dues à des colis ou objets abandonnés (espaces publics, transports...), **il est demandé à chacun et chacune de surveiller ses affaires lors de ses déplacements et d'étiqueter ses bagages.**

Pour rappel, le plan Vigipirate a été rehaussé à son niveau le plus élevé "Urgence attentat" depuis le 13 octobre 2023.

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex